

**Compte-rendu rédigé par les élus de l'opposition :  
Michel Aurignac, Patrick Moura et Corinne Panatier.**

Secrétaire de séance : Marie-Françoise Capélani.

Absents :

Bérénice Daban procuration à Christian Clavaret.

Frédéric Tabone procuration à Olivier Charret.

Le compte-rendu de la séance du lundi 12 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

**Point 1- Ouverture de crédits 2023 :**

Afin de ne pas bloquer les investissements en début d'année 2023, et avant le vote du budget de l'exercice, le Conseil Municipal doit affecter des crédits sur certains postes comptables. Le maire propose d'inscrire les sommes de 10 000 € à l'article sur la voirie (2152-299), 40 000 € dans les bâtiments (2135-220) et 25 000 € dans les achats de matériels (2188-217). Soit un total de 75 000 €.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

**Point 2 – Ligne de trésorerie :**

Fidèles à la Banque Postale les conseillers décident de renouveler une ligne de trésorerie de 200 000 € au taux variable de STR+1,27% .

En cas de non utilisation de cette facilité de caisse, une pénalité de 0,17% (340 €) sera facturée à la commune.

La délibération est validée à l'unanimité.

**Point 3 – Participation école publique de Pau :**

La ville de Pau demande une participation de 745 € pour l'année scolaire 2021/2022 afin de couvrir les dépenses d'accueil d'un enfant de la commune d'Asson.

Ce point est validé à l'unanimité.

**Point 4 – Chantier jeunes :**

Les adolescents âgés de 14 à 17 ans sont invités à postuler pour des chantiers jeunes pour les périodes du 11 au 14 avril et du 23 octobre au 4 novembre 2023 s'il y a plus de cinq demandes. Les conseillers ont décidé à l'unanimité de renouveler cette expérience. Le temps d'emploi sera de 20h pour une rémunération de 90 €.

L'encadrement de ces groupes est assuré par un agent communal et un conseiller municipal.

**Point 5 – Approbation de la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme :**

Le PLU voté le 15 octobre 2019 a révélé quelques incohérences. Le Conseil Municipal a opté pour apporter quelques améliorations en date du 13 juillet 2021. L'Agence Publique de Gestion Locale (APGL) a remis sa nouvelle mouture. Voici les principales corrections :

- L'opérateur FREE a demandé de pouvoir déployer le réseau 5G sur notre commune dans la zone du Rondeil (Sud Est du village).

- Rectification d'une erreur matérielle sur l'emprise du site de la station d'épuration.
- Favoriser le passage d'une canalisation d'eau potable du Syndicat Mixte d'Eau Potable entre le réservoir de Saramayou et le réseau de Baudreix.

Ce point est validé à l'unanimité.

#### **Point 6 – Approbation de la modification n°1 du PLU :**

Cette modification concerne :

- l'identification de nouveaux bâtiments agricoles pour lesquels un changement de destination est admis en zones agricoles (transformation de granges en habitations),
- la rectification des erreurs matérielles,
- l'adaptation des dispositions relatives à l'aspect extérieur des constructions dans les zones urbaines du PLU,
- la modification des conditions d'implantation d'antennes relais en zones naturelles,
- la correction des règles de construction du secteur agricole de la fromagerie Matocq.
- 

*Dans notre compte-rendu, nous avons choisi de réduire à sa plus simple expression les sujets du PLU. Les dossiers sont disponibles à la mairie d'Asson.*

Ce sujet est approuvé à l'unanimité.

#### **Point 7 – Cession de terrain :**

M. Touyarou souhaite acquérir une parcelle de terrain 4 610 m<sup>2</sup>. Cette surface, appartenant à la commune, correspond à l'emprise de la voie de chemin de fer Baburet. Après avis du Service des Domaines il est décidé de vendre ce lopin de terre pour 1 300 € HT. Accord unanime des conseillers.

#### **Point 8 –Convention captage de source d'eau :**

Les mairies d'Arthez-d'Asson et Asson d'une part et la société Daniel d'autre part vont renouveler pour une période de 6 ans (jusqu'au 31/12/2028) le contrat de location de la source d'eau (100 m<sup>3</sup>/jour) qui sert à l'entreprise pour éliminer les poussières issues de l'extraction des pierres.

Ce point est validé à l'unanimité.

#### **Point 9 – Coupe de bois :**

Les habitants d'Arthez-d'Asson et d'Asson vont pouvoir bénéficier de 2 coupes de bois de chauffage dans la zone de l'Ermitage et de la future antenne de téléphonie Free. Il est décidé de fixer le tarif d'un lot (environ 10 stères) à 150 €. Le clap de fin de l'exploitation sera le 31 mai 2023.

L'unanimité est acquise .

#### **Point 10 – Électrification rurale pour l'antenne Free.**

A l'unanimité, le Conseil valide les demandes pour les travaux de génie civil (tranchée sur le chemin du Rondeil) et l'alimentation HTA nécessaires pour l'antenne . Le demandeur ( Free) prend à sa charge les coûts inhérents à ces travaux .

#### **Point 11 – Électrification de la résidence séniors (Âges et Vie).**

La construction de la résidence séniors est en cours, la société Âges et Vie a exprimé son besoin de bénéficier des réseaux électriques et de téléphonie.

Pour un renforcement du réseau (coût 63 174 €) , 2 280 € seront à charge pour la commune

Pour la partie télécom la commune devra déboursier 6 846 €.

Et pour l'extension de l'éclairage public sur un total de travaux de 15 216 € ttc la commune aura à sa charge 7 945 € qu'elle financera par un emprunt auprès de Territoire d'Énergie 64.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Patrick Moura interpelle le maire sur le projet de suppression d'un poste d'enseignant à l'école du Bourg. Dans les solutions inacceptables qui sont envisagées par l'académie (mettre des élèves en occitan ou envoyer quelques élèves au Pont Latapie ) il n'est nullement question d'un transfert des deux classes de l'école du Pont Latapie à l'école du Bourg.

Le maire répond que cela est hors de question. Il a bon espoir de faire reculer l'Inspection Académique sur la suppression d'un poste.

La date de 9 mars 2023 est à noter en rouge dans les agendas.

*Le maire nous a rassuré en affirmant qu'il s'opposerait également à un déplacement des élèves du Bourg vers le Pont Latapie. L'heure tourne, les jours avancent et pas forcément pour un maintien de cette deuxième école secondaire de la commune.*

Jean-Marc Dourau informe l'assemblée que la réhabilitation de la ferme Pétrique-Tambourré touche à la fin. La réception des travaux est prévue le 22 février 2023. Quatre logements sont réservés et un seul reste à la location.

La séance est levée à 22 h.

Les rédacteurs : Corinne Panatier, Michel Aurignac, Patrick Moura.